

26 SEPTEMBRE 2016

Quand on veut tuer son chien...

Lors de l'audience du 27 juin auprès des services du département, les élu-e-s du SNES-FSU vous avaient fait part de leur étonnement devant les arguments avancés par leurs interlocuteurs pour justifier le désengagement du financement des CIO départementaux. En effet, outre les difficultés budgétaires du département, des critiques plus ou moins floues avaient été énoncées, puis retirées à l'égard des CIO.

Nous avons pris connaissance du rapport rédigé par M. Constant, vice-président en charge de l'éducation, à la commission permanente du conseil départemental. C'est en effet sur la base de ce rapport que le principe d'une convention transitoire avec le rectorat pour l'année 2016-2017 a été présentée, suite à la volonté du président du Conseil départemental de se désengager du financement. Or, il apparaît que d'une part le rapporteur ne semble pas avoir saisi le sens de la loi du 5 mars 2014 définissant les compétences respectives de l'Etat et de la Région, et d'autre part, les arguments avancés sont pour le moins spécieux :

- Les évaluations fournies par la DSDEN seraient trop quantitatives et les éléments apportés pas assez « qualitatifs et individuels ». Il est pour le moins curieux qu'une collectivité territoriale préfère engager les crédits du département vers des structures qui lui fourniraient des évaluations individuelles plutôt que des évaluations quantitatives ! Mais ceci explique sûrement les budgets conséquents engagés par le département en faveur de certaines associations pour le suivi d'une vingtaine de quelques dizaines de jeunes !
- Les CIO ne seraient pas suffisamment impliqués dans la lutte contre le décrochage ! Outre le suivi des élèves assuré de manière préventive au sein des établissements dans les GPDS, l'implication des CIO dans le suivi SIEI et le copilotage des PSAD par les DCIO n'est ne sont ignorés de personne sauf apparemment du rapporteur ! Il ignore certainement aussi que les CIO sont actuellement les seules structures mobilisées dans le droit au retour en formation initiale et, depuis la publication de la loi, portent seuls le dispositif !
- Enfin le rapporteur semble regretter que les CIO reçoivent des collégiens et des lycéens ! Faut-il lui rappeler que c'est leur public prioritaire défini clairement dans la loi du 5 mars 2014 et dans nos missions depuis 1991 !

On peut s'étonner qu'une décision dont les conséquences vont pénaliser gravement les jeunes du 93 et leur famille, les décrocheurs et les jeunes à la recherche d'un retour en formation, soient prises aussi légèrement et sur une analyse aussi contestable.

Les conseillers d'orientation-psychologues, les directeurs de CIO, les enseignants et les parents se mobilisent pour que les élèves, les étudiants, les jeunes sans solution ne voient pas s'aggraver leurs difficultés par la fermeture d'un CIO sur deux en Seine-Saint-Denis !

L'avenir d'une illusion

Dans de nombreuses académies lorsque le couperet de la carte cible est tombé, beaucoup de collègues conseillers et directeurs ont pensé qu'il était possible de « s'arranger » entre soi. L'administration d'ailleurs a, à chaque fois, utilisé cette propension professionnelle à toujours essayer de voir ce qui était possible dans le cadre fixé.

Sauf que s'agissant de la reconfiguration du réseau des CIO, nous n'avons pas les cartes en main !

Même si les DCIO font des scénarios d'implantation pour éviter le pire et entrer quand même dans le cadre, l'expérience, maintes fois vérifiée malheureusement, montre qu'il n'en est pas tenu compte ! Pourquoi ? Parce que les tractations échappent à nos responsables et aux logiques de service public, de réponses aux besoins de nos publics, considérés comme secondaires devant l'urgence des procédures à mettre en place, les décisions des domaines et des directions financières.

Ainsi, à Paris, le schéma imaginé par certains DCIO avec le CSAIO, a été complètement bousculé par ce qui a été présenté comme les impératifs à prendre en compte par le Rectorat.

A chaque fois que nous avons réussi à maintenir un CIO ou une antenne c'est grâce à la mobilisation des collègues, des enseignants, des parents et des élus !

Dans le 93 comme ailleurs, il ne faut pas céder au découragement ni aux sirènes de l'arrangement possible. Il faut exiger un élargissement de la carte cible par la ministre de l'éducation nationale.

Comme première étape, soyons nombreux mardi 27 septembre au rectorat à 10h pour soutenir les collègues DCIO !

Faites voter dans les établissements les motions de soutien aux conseils d'administration. Alerte les élus et les parents !

Le 28 septembre à 19h30, la ministre sera à Bagnolet sur le thème "l'éducation notre priorité". L'intersyndicale départementale FSU-CGT-Solidaires-FO organise un rassemblement à 19h, devant la salle Pierre et Marie Curie, 36 rue Pierre et Marie Curie à Bagnolet. Elle revendiquera à cette occasion l'abrogation de la loi Travail, l'abrogation de la réforme du collège, un plan de développement de l'éducation en Seine-Saint-Denis et l'annulation de la fermeture des sept CIO départementaux.